

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

04/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

04/04/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, M. CROGUENNEC, Mme VERDUN,

Absents excusés : Mme COUZI, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZI a donné pouvoir à Mme DUPERRON MIGNOT

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

**Vote Budget Primitif
Commune 2025**

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure, relatives à la confection du Budget Primitif 2025,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter à **9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** le budget principal à la somme de :

- Dépenses de fonctionnement : 1 137 650,93 €
- Recettes de fonctionnement : 1 137 650,93 €
- Dépenses d'investissements : 1 043 538,59 €
- Recettes d'investissements : 1 043 538,59 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le

2025

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 027-212703169-20250410-20250402-DE

S²LO27316
Code INSEECommune de Hauville
Commune de Hauville

2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	75 654,41
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	255 785,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	331 439,41
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-116 058,99
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	65 541,51
Besoin de financement F. = D. + E.	50 517,48
AFFECTATION =C. = G. + H.	331 439,41
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	50 517,48
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	280 921,93
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le M. le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

04/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

04/04/2025

Présents : 8

Votants : 8

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC,

Absents excusés : Mme COUZY, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZY a donné pouvoir à Mme DUPERRON-MIGNOT

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON-MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération approbation compte administratif 2024

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif Commune 2024 au Conseil Municipal, comme suit :

Montant des dépenses de fonctionnement : 916 464,64 €

Montant des recettes de fonctionnement : 992 119,05 €

Montant des Dépenses d'investissements : 310 573,74 €

Montant des Recettes d'investissements : 567 751,82 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif Commune est adopté à 8 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

04/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

04/04/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC,

Absents excusés : Mme COUZI, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZI a donné pouvoir à Mme DUPERRON-MIGNOT

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON-MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par M. CHARPENTIER, receveur

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 ainsi que les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières :

1^o/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

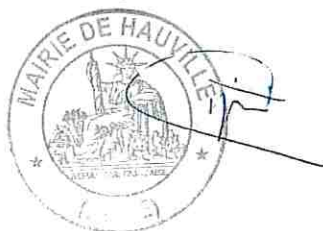
2^o/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3^o/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adoption à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

04/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

04/04/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC,

Absents excusés : Mme COUZI, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZI a donné pouvoir à Mme DUPERRON Mignot

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération choix du financeur Aménagement du Bourg

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M Le Maire et après échange de vues :

- ☐ Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- ☐ Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT **536 003,30 €**

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	210 000 €
Préfinancement du FCTVA	107 200 €
Subventions et auto financement	325 801 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
04/04/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9

Date d'affichage :
04/04/2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC,

Absents excusés : Mme COUZI, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZI a donné pouvoir à Mme DUPERRON-MIGNOT

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON-MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :
Fixation des taux 2025 des taxes locales

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à 9 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 0 ABSTENTION, décide de maintenir les taux des taxes locales pour l'exercice 2025 à savoir :

	Anciens taux	Nouveaux taux
- Taxe foncière bâti communal	34,57 %	34,57 %
- Taxe foncière non bâti	35,33 %	35,33 %
- Taxe d'habitation	8,42 %	8,42 %

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Signé électroniquement par : William MIGNOT
Date de signature : 24/04/2025
Qualité : Maire d'Hauville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

04/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Date d'affichage :

04/04/2025

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIGNOT William, Maire.

Présents : M. MIGNOT, M. DAMM, Mme DUPERRON MIGNOT, Mme LUST, M. DELANOS, M. FAUCON, Mme VERDUN, M. CROGUENNEC,

Absents excusés : Mme COUZI, Mme GAILLARD, M. LEFEBVRE
Mme COUZI a donné pouvoir à Mme DUPERRON-MIGNOT

Absent : M. TALEB

Mme DUPERRON-MIGNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet :

Délibération encaissement chèque Groupama

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que GROUPAMA a envoyé un chèque d'un montant de 2 260,20 €. Ce remboursement correspond à un acompte des travaux au dégât des eaux survenu dans le logement au-dessus de la bibliothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION accepte l'encaissement de ce chèque.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Signé électroniquement par : William MIGNOT

Date de signature : 24/04/2025

Qualité : Maire d'Hauville